



VOTRE MAIRE VOUS INFORME SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA QUESVRUE

Un chantier sur lequel on vous dit tout.

Chers Saint-Marcelloises et Saint-Marcellois,

Un droit de réponse s'imposait à moi pour donner suite à la récente diffusion par la liste d'opposition 100% Saint-Marcel d'un prospectus dans vos boîtes aux lettres traitant, avec amateurisme et beaucoup d'approximations volontaires ou involontaires, du projet d'aménagement de la Quesvrue.

Pour que tout le monde comprenne, il est important de recontextualiser ce projet ; Le terrain de la Quesvrue, dont nous parlons, est un terrain communal situé le long de la rue de la Quesvrue et du Général Leclerc. Cette parcelle publique est laissée à l'abandon depuis des années, malgré un projet envisagé dès 2014. Entourée de barbelés rouillés et de poteaux bétons délabrés, son accès était dangereux pour nos agents communaux et impossible pour les Saint-Marcellois. Cet espace est classé dans notre Plan Local d'Urbanisme (« PLU ») en tant que « **verger remarquable** » sans en avoir malheureusement ni l'allure ni la destination.

Au travers de notre programme de mandature, nous avons engagé une politique volontariste pour améliorer la qualité du cadre de vie de Saint-Marcel, favoriser et faciliter la mobilité douce. Aussi, l'aménagement et l'ouverture de cet espace vert a été pour l'équipe municipale majoritaire une évidence. Cet espace vert fera le lien entre nos sentes rurales et nos sentes urbaines. Aménagé convenablement, avec un accès sécurisé il permettra de rendre un espace de nature accessible au cœur de Saint-Marcel pour tous les habitants.

Ce projet se décline en deux grandes étapes.

La première, en cours, consiste en la **sécurisation** du talus, avec un reprofilage et **l'aménagement d'un cheminement piéton pour en faciliter l'accès**. Bien entendu, s'agissant d'un talus des travaux de terrassement sont nécessaires. Ils ont pour conséquence de « remuer » des volumes de terre importants comme vous avez pu le remarquer. Opération impressionnante mais ponctuelle. En parallèle, le trottoir a été élargi pour sécuriser l'accessibilité des piétons (la traversée de la rue sera aussi revue dans la continuité).

La seconde étape concerne **l'aménagement du site**. Il nous paraît important d'agir avec les habitants de façon collaborative pour vous permettre de vous impliquer et partager vos idées en tant que futurs usagers du lieu. A ce titre, nous travaillons actuellement sur la méthode à mettre en place pour solliciter l'avis des Saint-Marcellois.

S'agissant des délais de réalisation, différents événements sont venus perturber l'avancement des travaux. Les aléas météo ont occasionné un arrêt temporaire du chantier pour des raisons de sécurité (la pelle mécanique glissant dangereusement sur la pente). Un nouvel arrêt est survenu à notre demande pour contrôler la bonne adéquation entre les travaux et le cahier des charges. Enfin, la reprise des travaux a été reportée dans l'attente du versement de l'acompte à l'entrepreneur par le Trésor Public ; le centre de gestion comptable des Andelys connaît malheureusement actuellement des perturbations impactant ses délais de paiement. Il y a donc en effet, du retard dans ce projet d'aménagement, mais **les travaux vont reprendre prochainement**.

Concernant les éléments mis en avant par la liste d'opposition 100% Saint-Marcel, certaines clarifications ou correctifs sont nécessaires :

Premièrement, **ce projet a fait l'objet d'échanges entre élus** lors des commissions de travail menées préalablement aux Conseils Municipaux. Les élus, inclus les membres de l'opposition, ont donc été consultés et invités à faire part de leurs propositions, remarques...

Deuxièmement, le service urbanisme de Saint-Marcel a pour mission entre autres l'organisation et l'aménagement de nos espaces dans le respect du cadre règlementaire, dont le PLU. Il est donc honteux de faire croire que le **PLU** n'a pas été **consulté**.

Troisièmement, les points d'attention mis en avant par les membres de l'opposition sont imprécis : ils confondent le zonage du PLU avec la protection des alignements d'arbres. A titre d'information, les ifs font partie d'un alignement d'arbre protégé par le PLU (cf. Plan n°2a Plan Général du Patrimoine Remarquable), mais, le terrain de la Quesvrue est situé en zone N du PLU (en tant que vergers et jardins remarquables).

Je ne m'étendrais pas sur un autre échange que nous avons eu avec les membres de l'opposition qui confondaient aussi le lieu-dit Kevrue et la rue de la Quesvrue...

Je rappelle d'ailleurs que les travaux d'aménagement de la Quesvrue visent à conserver ce statut de verger et jardin remarquable et à le rendre accessible au public.

Quatrièmement, c'est évidemment le Plan Local d'Urbanisme qui fait foi. Ce dernier précise à l'article N 2 Occupations et utilisations du sol soumises à conditions particulières que « *Sont admis sous conditions pour l'ensemble de la zone N : les constructions et installations de toute nature, les dépôts, les exhaussements et affouillements des sols nécessaires à l'entretien et au fonctionnement des services d'intérêts collectifs.* »

Les travaux d'aménagement de la Quesvrue rentrent bien dans cette catégorie.

Cinquièmement, pour ce qui est des arbres, l'article N 13 : Espaces Libres et plantations, *précise que « Les plantations existantes y compris les haies doivent être maintenues ou remplacées par des plantations équivalentes ou constituées d'essences locales. **La commune doit s'engager à replanter des essences locales et à maintenir la destination de verger de cet espace.** »*

Cette règle sera appliquée avec rigueur. Nous nous y sommes engagés. Je suis d'ailleurs surpris car les membres de l'opposition en sont bien informés. Cet engagement ayant fait l'objet d'un point précis en commission où ils étaient présents et supposés être attentifs !

Sixièmement, la commande pour ce marché a été strictement passée en respectant les procédures autorisées et la décision est passée au contrôle de légalité.

Comme nous le faisons de façon systématique, nous visons à obtenir **les meilleures conditions économiques**.

Septièmement, le montant de **l'investissement de cet aménagement est inclus au budget, il est en phase avec notre ambition de mandature qui est l'amélioration du cadre de vie pour les Saint-Marcellois**. Les membres de l'opposition ont omis de préciser que nous travaillons à limiter le reste à charge de la commune par une recherche active de subventions !

Enfin, je tenais également à souligner la violence, inacceptable, des propos tenus dans ce prospectus. Vous avez sans doute relevé, tout comme nous, des termes tels que « débâcle », terme issu du champ lexical utilisé en temps de guerre. Est-ce bien opportun dans le tragique contexte actuel ? Encore un effet de communication que nous regrettons, car il reflète une absence de vision de l'intérêt général, une absence d'idées, une absence de propositions de la part des membres de l'opposition. Ceci est stérile et ne profite guère à Saint-Marcel.

Amicalement,
Hervé Podraza
Maire de Saint-Marcel

